

Chargé-e de santé et sécurité au travail (2.06 Collaboratrice spécialisée - Collaborateur spécialisé)

<u>Service</u> :	Secteur ressources humaines.	<u>Statut hiérarchique</u> :	Employé-e
<u>Classification</u> :	11 - 13	<u>Taux d'activité</u> :	100 %

Mise à jour : juin 2024

1. POSITION STRUCTURELLE (hiérarchie)

1.1 Fonction de la/du responsable de service et fonction de la/du supérieur-e direct-e

Responsable du personnel, Secrétaire général-e adjoint-e.

1.2 Nombre et fonction(s) de(s) subordonné-e(s) direct-e(s)

/

1.3 Suppléances

Remplace : collègues Secteur RH, selon le champ de compétences.

Est remplacé-e par : collègues Secteur RH, selon le champ de compétences.

2. RELATIONS FONCTIONNELLES

Le Conseil administratif.

La Conseillère administrative déléguée ou le Conseiller administratif délégué.

Les membres du secrétariat général et les responsables des services & secteurs communaux.

Les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration publique communale.

Les délégué-es BPA ainsi que les membres du dispositif communal de santé/sécurité au travail.

La commission du personnel.

Les prestataires externes.

Les homologues ou spécialistes d'autres communes, entités publiques et du secteur privé.

3. MISSIONS

Adapter la solution de branche SST, concevoir, adapter et mettre en œuvre le concept de santé et sécurité au travail au sein de l'administration publique de la Ville d'Onex.

4. ACTIVITES

4.1 Conception et travail d'analyse

- Adapter la solution de branche "services publics" et concevoir/adapter régulièrement le concept de santé et sécurité de la Ville d'Onex.
- Identifier méthodiquement les dangers et risques.
- Définir les mesures de protection appropriées et concevoir des actions de formation et de sensibilisation régulières (mise à jour des connaissances, adaptation aux situations et mesures correctrices).
- Elaborer des indicateurs et tableaux de bord pour mesurer les impacts des actions menées et plus généralement sur la situation de la santé et de la sécurité du personnel.
- Analyser les résultats des tableaux de bord et émettre des recommandations.
- Evaluer les circonstances en cas d'accident ou maladie professionnelle, analyser les données et émettre des recommandations/imposer des mesures correctrices selon la nature du danger.
- Participer à la conception et à la mise à jour du plan de continuité (épidémie/pandémie).
- Planifier et dresser le bilan des exercices d'évacuation.

4.2 Mise en œuvre

- Participer à l'élaboration d'une politique de promotion de la santé interne à l'administration communale.
- Inventorier les situations et/ou comportements à risque.
- Assurer, en collaboration avec les gestionnaires RH, un suivi des situations individuelles d'absences pour raison de santé et veiller à la mise en œuvre des mesures d'évaluation et d'adaptation des postes de travail et si nécessaire avec le recours à un médecin du travail.
- Etablir les consignes de travail et les directives de sécurité en collaboration avec les responsables d'encadrement.
- Emettre des recommandations d'approvisionnement et superviser les achats de matériel liés à la sécurité/santé du personnel (ex : EPI, trousse de secours, etc.).
- Mener des actions ponctuelles et des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation sur des questions de santé et prévention des risques, à l'interne de l'administration.
- Mettre en œuvre des actions participatives pour recueillir les besoins et propositions du personnel en matière de santé et de sécurité.
- Alimenter les tableaux de bord relatifs à la santé et à la sécurité du personnel.
- Veiller à la cohérence des plans d'évacuation, ainsi qu'au respect des conditions d'occupation maximale des locaux communaux.
- Vérifier périodiquement l'entretien des moyens d'intervention/prévention opérationnels (extincteurs, défibrillateurs, matériel de premiers secours, signalisation d'évacuation, etc.).
- Conseiller et renseigner les responsables d'encadrement en matière de SST et veiller à une délégation fonctionnelle des répondants sécurité/délégués BPA.
- Animer les réunions des répondants de sécurité/délégués BPA.

- Ordonner des mesures d'urgence sans passer par la hiérarchie en cas de danger immédiat.

4.3 Divers

- Assurer une veille (technologique et méthodologique) du domaine.
- Etablir et entretenir un réseau de collaboration avec les homologues d'autres communes.
- Accomplir toutes tâches nécessitées par les besoins du secteur.

5. **COMPETENCES (décisions)**

5.1 Financières

/

6. **VALEURS-CLE**

- 200 collaboratrices et collaborateurs en contrats fixes.
- 45 fonctions-types réparties dans 7 domaines professionnels.

7. **PROFIL**

7.1 Formation

- Formation de niveau maturité gymnasiale ou commerciale, ou considérée comme équivalente.
- Formation de Chargé de sécurité reconnue par l'Office fédéral de la santé publique.
- Une formation dans la gestion de projets est un avantage.

7.2 Expérience professionnelle

3 à 5 ans dans le domaine de la santé de la sécurité au travail.

Expérience de la gestion de projets.

7.3 Spécificités

- Créativité, sens de l'initiative, capacités conceptuelles.
- Compétences de leadership (donner du sens, adhésion, intelligence collective, ...).
- Compétences liées à l'animation de réunions et d'actions de formation.
- Capacité à entrer en lien avec tous types de publics.
- Aptitude à travailler de façon autonome et en équipe, culture collaborative.
- Orienté-e résultats.
- Excellente capacité de communication orale et écrite, parfaite maîtrise du français.
- Aisance avec les outils bureautiques MS Office.

8. SIGNATURES

Responsable hiérarchique direct : Gérald Rügsegger, SG adjoint	Date et signature :
Titulaire :	Date et signature :
Pour le Secteur RH : Gérald Rügsegger, Responsable du personnel	Date et signature :